

N° 2026-087

**APPROBATION DES TARIFS DU SNACK-BAR-RESTAURANT  
DE LA BASE DE LOISIRS POUR LA SAISON 2026**

L'an deux mil vingt-six le 03 juin, le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-huit mai, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Rémy COUNIL, Président.

Christian VIBERT est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BOIRARD Brigitte, DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse, MARTINOD Marie, MONTMAYEUR Rachèle, NICOT Noémie, SELLINI Sabine, SILVESTRE Claudie,  
MM. COUNIL Rémy, BOCH Jean-Luc, OUGIER Pierre, PELLICIER Alexandre, RICHERMOZ Benoit, SILVESTRE Jean-Louis, SPIGARELLI Lucien, VÉNIAT Daniel-Jean, VIBERT Christian.

Absents excusés :

Mme COLEUR Amandine (donne pouvoir à M. Jean-Louis SILVESTRE)  
MM. CHENU Hervé (donne pouvoir à Mme Sabine SELLINI), MARCHAND-MAILLET Thierry (donne pouvoir à Mme Brigitte BOIRARD)

Absents :

Mme VIALLET Amélie  
M. AUBONNET David

En exercice : 23	Présents : 18	Absents : 5	dont pouvoirs : 3
------------------	---------------	-------------	-------------------

**Date de publication :** 10 juin 2026 au 10 août 2026

L'exploitation du snack-bar-restaurant de la base de loisirs des Versants d'Aime fait l'objet d'une délégation de service public signée le 13 décembre 2022 avec la SARL Les Trois Saveurs.

Par délibération n°2025-106 du 9 juillet 2025, un avenant n°1 à la convention de délégation de service public a été approuvé afin d'ajuster et de préciser certains éléments dont la date d'approbation des tarifs.

Conformément à l'avenant n°1 de la convention de délégation de service public, chapitre 5 - article 22, il est prévu que : « le délégataire propose chaque année au plus tard le 15 mai les tarifs applicables aux activités déléguées pour les mois de juin, juillet, août et septembre de l'année N et le mois de mai de l'année N+1. Ceux-ci ne peuvent être appliqués qu'à compter de leur validation par le conseil communautaire. »

Les tarifs et la carte proposés pour la saison 2026 et le mois de mai 2027 sont annexés à la présente délibération (menu restaurant, carte des boissons, snack, glaces).

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 21
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 21
- nombre de votes « pour » : 21
- nombre de votes « contre » : 0

Considérant les termes de l'exposé des motifs ci-dessus,

VU la convention de délégation de service public en date du 13 décembre 2022 conclue entre les Versants d'Aime et la SARL Les Trois Saveurs,

VU la délibération n°2025-106 concernant l'approbation d'un avenant n°1 à la convention de Délégation de service public,

VU la délibération n°2026-013 concernant l'approbation d'un avenant n°2 à la convention de Délégation de service public,

VU les tarifs 2026 présentés en annexe de la présente délibération,

**APPROUVE** les tarifs proposés par le délégataire du snack-bar-restaurant de la base de loisirs pour la saison 2026 et le mois de mai 2027.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 03 JUIN 2026.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,  
Christian VIBERT

Le Président,  
Rémy COUNIL

